

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES FISMES ARDRE ET VESLE

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

Marché de fournitures

Fourniture et installation d'équipement
informatique dans les écoles de la Communauté de
Communes et à la Médiathèque de Courlandon

Mode de passation : procédure adaptée suivant les articles 26 II et 28 du Code des Marchés
Publics

**Cahier des Clauses techniques particulières
(C.C.T.P.) Fourniture et installation
d'équipement informatique dans les écoles de la
Communauté de Communes et à la Médiathèque de
Courlandon**

2016

Sommaire

Article 1 : Généralités	3
1.1. Objet du marché.....	3
1.2. Lecture du bordereau.....	3
1.3. Modalités d'exécution	3
1.3.1. Période d'exécution	3
1.3.2. Lieux d'exécution.....	4
1.3.3. Conditions de livraison et d'installation.....	5
1.3.4. Garantie	6
Article 2 : Prescriptions techniques.....	7
2.1. Description générale des équipements souhaités dans les écoles	7
2.1.1 Ecole Centre de Fismes.....	7
2.1.2. Ecole Deschamps de Fismes	7
2.1.3. Ecole de Courlandon.....	7
2.1.4. Ecole de Vandeuil	8
2.1.5. Ecole élémentaire de Jonchery-sur-Vesle	8
2.1.6. Ecole maternelle de Jonchery-sur-Vesle	8
2.1.7. Ecole de Crugny	8
2.1.8. Médiathèque intercommunale de Courlandon	8
2.2. Description détaillée des équipements souhaités dans les écoles	9
2.2.1. Classe mobile de tablettes	9
2.2.2. Equipement complet vidéoprojecteurs courte focale	9
2.2.3. Télévisions	11
2.2.4. Pc portable	11
2.2.5. Tablettes	12
2.2.6. Visualiseur	12
2.2.7. Meuble de rangement pour pc portables	12
2.2.8. Ordinateurs de bureau	12

Cahier des Clauses techniques particulières
(C.C.T.P.) Fourniture et installation
d'équipement informatique dans les écoles de la
Communauté de Communes et à la Médiathèque de
Courlandon

2016

2.3. Formation du personnel enseignant et encadrant	12
Article 3 : Option d'une proposition d'assistance et de garantie/maintenance	14
3.1. Lieux d'exécution et équipement.....	14
3.2. Description du service	15
3.2.1. Maintenance matérielle et logicielle	15
3.2.2. Mise en service de nouveaux matériels	17

Article 1 : Généralités

1.1. Objet du marché

La Communauté de Communes Fismes Ardre et Vesle souhaite équiper l'ensemble de ses écoles et la médiathèque Intercommunale de Courlandon en numérique : classes mobiles de tablettes, Vidéoprojecteur Interactif tactile courte focale, ordinateurs et petits matériels en fonction des établissements et former les équipes enseignantes, avec une option de proposition de contrat d'assistance et de maintenance, pour le 7 octobre 2016, délai de rigueur.

L'ensemble des prestations d'installation, configuration et de formation devront être clôturées au plus tard le 7 octobre 2016.

A la réalisation, le titulaire du marché ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires, non prévus dans son offre.

A la fin des travaux, le titulaire devra effectuer le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets (emballages...).

Document de référence :

Le matériel fourni devra répondre aux certifications NF et aux normes européennes en vigueur. Si ce n'est pas le cas, le titulaire devra justifier que le matériel est compatible avec une utilisation sur le territoire français.

1.2. Lecture du bordereau

Lorsque la description d'un article fait référence à un type ou marque de produit spécifique, le candidat peut proposer une offre portant sur une référence ayant des caractéristiques techniques identiques ou similaires au produit cité.

Le type évoqué ne constitue qu'une information indicative sur les besoins de la collectivité.

1.3. Modalités d'exécution

1.3.1. Période d'exécution

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

L'ensemble du matériel informatique est à livrer et installer pour une date limite fixée au 29 juillet et impérativement suivant les dates ci-dessous.

DATES IMPERATIVES :

Installation et configuration des équipements dès la notification du marché et jusqu'au 29 juillet 2016, obligatoirement en dehors du temps scolaire

Formation sur site : dates à déterminer avec les enseignants, formation obligatoirement en dehors du temps scolaire et :

- à partir de la notification du marché et jusqu'au 6 juillet 2016 inclus

- entre le 1^{er} septembre 2016 et le 7 octobre 2016

Date de fin d'intervention : 7 octobre 2016

1.3.2. Lieux d'exécution

Ecole maternelle et élémentaire Centre de Fismes
Rue des Ecoles
51170 FISMES

Ecole Deschamps de Fismes
36 Avenue Jean Jaurès
51170 FISMES

Ecole de Vandeuil
1 rue de la Robe
51140 VANDEUIL

Ecole de Courlandon
3 rue Saint LAURENT
51170 COURLANDON

Ecole élémentaire de Jonchery
1 bis rue du Moulin
51140 JONCHERY SUR VESLE

Ecole maternelle de Jonchery
2 Allée des acacias
51140 JONCHERY SUR VESLE

Ecole de Crugny
Rue du bon martin
51170 CRUGNY

Médiathèque de Courlandon
3 rue Saint Laurent
51170 COURLANDON

RASED
9 rue des Ecoles
51170 FISMES

1.3.3. Conditions de livraison et d'installation

Le matériel informatique doit être livré sur site selon articles définis au C.C.T.P. Le titulaire est responsable du bon acheminement et du bon état du matériel. En cas de dommage, il se doit de remplacer à l'identique les pièces et articles détériorés sans aucune indemnité de compensation.

Les risques afférents au transport et à la livraison des matériels incombent au titulaire du marché sans aucun supplément de prix.

Le candidat devra justifier de la provenance des fournitures et matériels utilisés.

Toutes les fournitures seront neuves, de fabrication récente et de première qualité. Ces conditions devront être justifiées par le titulaire.

Leur mise en place sera réalisée dans le respect des recommandations du fabricant et seront munies de tous les accessoires, appareils, dispositifs de sécurité nécessaires au bon fonctionnement de l'installation.

La prestation d'installation comprend :

- La livraison (incluant frais de ports) jusqu'à l'emplacement définitif
- Le déballage
- L'assemblage des différents éléments, l'installation des options et la fixation à la cloison pour les équipements fixes, le cas échéant avec les moyens de fixation appropriés, et le déplacement de matériel déjà existant
- La prestation de câblage électrique éventuelle: l'ensemble des travaux de câblage nécessaire à la mise en service de l'installation devant être évaluées par le candidat (raccordement aux armoires électriques existantes, puissance, disjoncteurs dédiés...)
- L'installation des pilotes et logiciels nécessaires sur tous les équipements (ceux déjà en place et ceux faisant l'objet du présent marché)
- Le branchement et la connexion au réseau sur le site définitif
- Les tests de bon fonctionnement
- La fourniture d'un guide d'utilisation
- La déclaration des garanties auprès des constructeurs
- La reprise des emballages, le nettoyage du chantier
- La signature à l'issue de l'installation, en présence d'un représentant de la personne publique et du prestataire, d'un bon de réception de l'installation. La signature de ce bon autorisera le déclenchement de la facturation.

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

La livraison et l'installation doivent avoir lieu lors d'une seule et même intervention pour les Vidéoprojecteurs interactifs tactile.

La livraison et l'installation des classes mobiles de tablettes peuvent intervenir dès la notification du marché.

1.3.4. Garantie

La garantie, applicable à l'ensemble des vidéoprojecteurs interactif tactile, pc portables et ordinateurs acquis dans le cadre du marché, doit contenir :

- 3 ans de garantie/maintenance sur site (pièces, main d'œuvre et déplacements) pour l'ensemble des éléments composant le vidéoprojecteur interactif tactile (incluant notamment vidéoprojecteur et mécanisme motorisé ou non de réglage en hauteur) et tous les éléments composants les ordinateurs et pc portables. Si la garantie initiale est d'une durée inférieure, il est demandé de compléter avec des extensions de garantie, souscrites au moment de l'acquisition.
- La prise en compte de l'usure prématurée d'une lampe de vidéo projecteur et son remplacement si nécessaire (pièces, main d'œuvre et déplacements). La durée de garantie des lampes sera à renseigner par le candidat.

La garantie applicable à l'ensemble des tablettes acquises dans le cadre du marché sera de 1 an. En dehors de la période de garantie, la réparation d'un matériel, la fourniture des pièces détachées, donnera lieu à l'établissement d'un devis nécessitant une validation de la personne publique.

La garantie applicable à tous les autres équipements acquis dans le cadre du marché sera de 1 an. En dehors de la période de garantie, la réparation d'un matériel, la fourniture des pièces détachées, donnera lieu à l'établissement d'un devis nécessitant une validation de la personne publique.

En outre, le titulaire devra fournir :

- Documentations techniques avec notice d'entretien et d'utilisation rédigées en français.

Tous les ouvrages neufs décrits au présent lot sont compris livrés, posés et prêts à fonctionner.

Article 2 : Prescriptions techniques

Une visite sur site au préalable est **obligatoire** pour définir les pré-requis techniques et les aménagements nécessaires (réseau, mobilier...) à réaliser par le candidat.

La visite devra se faire obligatoirement sur site en dehors du temps scolaire.

2.1. Description générale des équipements souhaités dans les écoles

2.1.1 Ecole Centre de Fismes

L'école Centre de Fismes se compose d'une école élémentaire et d'une école maternelle.

Maternelle Centre :

L'école devra être équipée de 2 classes mobiles de tablettes et d'une télévision 81 cm.

Elémentaire Centre :

Chaque classe de l'école devra être équipée en vidéoprojecteur interactif tactile courte focale avec pc portable, lorsque les contraintes du bâtiment le permettent. Dans le cas contraire, une solution équivalente pourra être proposée.

Le candidat devra fournir un schéma d'installation de ces équipements.

L'école devra bénéficier également de 2 classes mobiles de tablettes.

2.1.2. Ecole Deschamps de Fismes

L'école se compose d'une école maternelle et élémentaire.

L'école devra être équipée d'une classe mobile de tablettes et d'un vidéoprojecteur interactif tactile courte focale avec pc portable.

2.1.3. Ecole de Courlandon

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

L'école se compose d'une école maternelle et élémentaire.

L'école devra être équipée d'une classe mobile de tablettes, d'un visualiseur SPEECHI pour le TNI actuel et d'une télévision 107 cm.

2.1.4. Ecole de Vandeuil

L'école se compose d'une école maternelle et élémentaire.

L'école devra être équipée d'une classe mobile de tablettes. La réorganisation de la baie informatique devra être revue. L'étiquetage de la baie informatique devra correspondre aux prises RJ45 des salles de classes.

2.1.5. Ecole élémentaire de Jonchery-sur-Vesle

L'école devra être équipée d'une classe mobile de tablettes.

2.1.6. Ecole maternelle de Jonchery-sur-Vesle

L'école devra être équipée de 3 tablettes.

2.1.7. Ecole de Crugny

L'école se compose d'une école maternelle et primaire.

L'école devra être équipée d'un vidéoprojecteur interactif courte focale avec pc portable, d'1 pc portable et d'un meuble de rangement pour pc portables.

2.1.8. Médiathèque intercommunale de Courlandon

La Médiathèque est située dans l'enceinte de l'école de Courlandon. Elle accueille aussi bien les élèves que tout public extérieur.

La médiathèque devra être équipée de 3 ordinateurs de bureau qui devront être paramétrés en fonction des systèmes de sécurité déjà existants.

2.2. Description détaillée des équipements souhaités dans les écoles

2.2.1. Classe mobile de tablettes

Pour chaque classe mobile de tablettes, il est demandé :

- 1 chariot de rangement sécurisé, raccordable aux réseaux électrique et informatique, avec un système de recharge pour tablettes, avec une poignée télescopique et 4 roues multidirectionnelles, déplaçable en tenant compte des configurations des bâtiments, permettant de stocker 16 tablettes. En fonction de la configuration du bâtiment, il est possible de proposer des équipements supplémentaires adaptés pour le transport des tablettes.
- 1 logiciel de supervision pédagogique de classe mobile pouvant superviser les tablettes
- 1 logiciel de gestion de flotte des tablettes
- 1 pc portable sous OS
 - o 1 pc pour 1 valise de tablettes pour les écoles qui disposeront d'1 valise
 - o 1 pc pour 2 valises de tablettes pour les écoles qui disposeront de 2 valises
- 1 borne wifi : nombre à définir en fonction des équipements des écoles
- Logiciel Reflector
- 1 vidéoprojecteur mobile avec sortie HDMI: nombre à définir en fonction des équipements des écoles
- 1 adaptateur pour prise VGA : nombre à définir en fonction des équipements des écoles
- Eléments de connectique nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble
- 16 tablettes tactiles sous IOS 32 Go de stockage minimum
- Antivirus
- Housse de protection
- Film de protection

Dans un objectif de bon fonctionnement général du matériel des éléments supplémentaires pourront être proposés.

2.2.2. Equipement complet vidéoprojecteurs tactile courte focale

Les 12 classes de l'école élémentaire Centre seront équipées avec un vidéoprojecteur interactif tactile courte focal avec pc portable, lorsque les contraintes du bâtiment le permettent. Dans le cas contraire, une solution équivalente pourra être proposée.

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

Une classe de l'école primaire Deschamps devra être équipée d'un vidéoprojecteur interactif tactile courte focale avec pc portable, lorsque les contraintes du bâtiment le permettent. Dans le cas contraire, une solution équivalente pourra être proposée.

Une classe de l'école primaire de Crugny devra être équipée d'un vidéoprojecteur interactif tactile courte focale avec pc portable, lorsque les contraintes du bâtiment le permettent. Dans le cas contraire, une solution équivalente pourra être proposée.

Les classes devront être équipées comme suit et **dans un objectif de bon fonctionnement général du matériel** des éléments supplémentaires pourront être proposés :

- Vidéoprojecteur interactif tactile courte focale
 - o 1 support mural
 - o 1 logiciel dédié au vidéoprojecteur interactif
 - o 1 logiciel conçu spécialement pour diriger la classe de façon interactive
 - o Une télécommande
 - o 2 stylets interactifs
 - o 1 tableau blanc spécial vidéo-projection, anti reflet et effaçable à l'aide d'un chiffon humide : nombre à définir en fonction des équipements déjà présents dans les classes
 - o 1 paire d'enceintes avec un minimum de 30 watt
 - o Cordon audio jack
 - o Kit déport
 - o Cordon VGA + Audio minimum 5 mètres
 - o Cordon USB
 - o Cordon rallonge amplifié USB
 - o Bloc prises lorsque cela est nécessaire

- 1 pc portable
 - Windows 7 pro minimum
 - Processeur Intel pentium Core I3 Minimum ou équivalent
 - Ecran environ 15,6 pouces
 - Mémoire vive : 6 GO
 - Stockage disque dur : 750 GO
 - Logiciel
 - Wifi
 - Lecteur DVD
 - Webcam
 - Souris sans fil

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

- Antivirus
- Autonomie de la batterie : 4 heures minimum, rechargeable à 90 % en 1h30
- 1 chargeur supplémentaire par poste (optionnel)
- Une sacoche de transport (optionnel)

Tout nouvel équipement et logiciel devra être compatible avec les éléments informatiques déjà en place.

Le candidat devra fournir un schéma de connectique.

2.2.3. Télévisions

- 1 Télévision 81 cm LED Full HD
 - Système de fixation mur
 - Prises VGA/HDMI/YUV/USB
- 1 Télévision 107 cm LED Full HD
 - Système de fixation mur
 - Prises VGA/HDMI/YUV/USB

2.2.4. Pc portable

- Windows 7 pro minimum
- Processeur Intel pentium Core I3 Minimum ou équivalent
- Ecran environ 15,6 pouces
- Mémoire vive : 6 GO
- Stockage disque dur : 750 GO
- Wifi
- Lecteur DVD
- Webcam
- Souris sans fil
- Antivirus
- Autonomie de la batterie : 4 heures minimum, rechargeable à 90 % en 1h30
- 1 chargeur supplémentaire par poste (optionnel)
- Une sacoche de transport (optionnel)

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

**Tout nouvel équipement et logiciel devra être compatible avec les éléments informatiques déjà en place.
Le candidat devra fournir un schéma de connectique.**

2.2.5. Tablettes

- 3 Tablettes 32 Go de stockage minimum
- 1 solution wi-fi
- Housse de protection
- Film de protection

2.2.6. Visualiseur

- 1 Visualiseur Lumens DC125 Speechi

2.2.7. Meuble de rangement pour pc portables

- 1 meuble de rangement multimédia sécurisé pour 10 pc portables avec poignées pour faciliter le déplacement, roues multidirectionnelles, plateau coulissant sur le haut du meuble pour vidéoprojecteur mobile.

2.2.8. Ordinateurs de bureau

- 3 ordinateurs de bureau
 - o Ecran LED 21.5 pouces traité antireflet avec hauts parleurs intégrés
 - o Stockage disque dur : 750 GO
 - o Mémoire vive : 4 GO minimum
 - o Logiciel pack office

2.3. Formation du personnel enseignant et encadrant

La formation est organisée sur site pour l'ensemble des enseignants et du personnel encadrant des écoles.

Le titulaire est tenu de :

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

- Organiser la formation des enseignants et personnels encadrants sur site
- Prendre les rendez-vous avec les Directeurs d'école
- Enseigner et renseigner sur l'utilisation des matériels
- Valider les acquis de cette formation
- Assurer la mise en place de support de formation (papier, CD, clé USB, fichiers informatiques)

La formation pourra s'effectuer dès la notification du marché et jusqu'au 6 juillet 2016 inclus et entre le 1^{er} septembre 2016 et le 7 octobre 2016 et impérativement en dehors du temps scolaire.

La formation portera sur :

- L'utilisation de la classe mobile de tablettes
- L'utilisation du vidéoprojecteur courte focale interactif.

La durée de formation au minimum devra être de :

- 1 session de 3 heures environ pour l'utilisation du vidéoprojecteur
- 2 sessions de 3 heures environ pour l'utilisation de la classe mobile et du logiciel de supervision.

Article 3 : Option d'une proposition d'assistance et de garantie/maintenance

3.1. Lieux d'exécution et équipement

L'assistance et la maintenance du parc informatique des écoles, du RASED et de la médiathèque intercommunale de Courlandon se font sur 9 sites.

Les équipements ci-dessous comprennent les équipements déjà en place actuellement sur les différents sites :

- Ecole Centre maternelle et élémentaire de Fismes
 - o 3 ordinateurs de bureau avec logiciels
 - o 1 pc portable

- Ecole Deschamps de Fismes
 - o 2 vidéoprojecteurs interactifs avec logiciels
 - o 2 pc portables
 - o 7 IPAD

- Ecole de Crugny
 - o Classe mobile de 14 IPAD avec logiciels
 - o 1 vidéoprojecteur mobile
 - o 1 écran de projection mobile

- Ecole de Vandeuil
 - o 1 TBI et 1 ordinateur avec logiciels
 - o 1 classe mobile de 11 netbook avec logiciels

- Ecole de Courlandon
 - o 3 TBI et 3 ordinateurs avec logiciels

- Ecole maternelle de Jonchery-sur-Vesle
 - o 4 pc portables
 - o 1 vidéoprojecteur mobile

- Ecole élémentaire de Jonchery-Sur-Vesle

- 2 vidéoprojecteurs mobiles
- 1 classe mobile de 22 pc portables avec logiciels
- 1 TBI + 1 ordinateur avec logiciels

- RASED
 - 4 pc portables avec logiciels

- Médiathèque
 - 3 Tablettes

3.2. Description du service

Le titulaire aura pour mission d'assurer :

- La maintenance bureautique et l'assistance aux utilisateurs des écoles, de la médiathèque et du RASED.
- Le titulaire devra assurer le maintien en conditions opérationnelles des matériels informatiques dans le cadre d'une prestation annuelle et forfaitaire qui démarrera à la notification du marché.

L'objectif de cette prestation est de garantir le bon fonctionnement et la disponibilité des matériels, services et solutions déjà installées ou susceptibles d'être installées pendant la durée du marché.

3.2.1. Maintenance matérielle et logicielle

La maintenance s'applique à la fois aux équipements acquis dans le cadre du marché et au matériel existant précisé dans le 3.1.

Concernant les équipements acquis dans le cadre du présent marché, la personne publique s'acquittera lors de l'achat du vidéoprojecteur interactif tactile courte focale avec pc portable d'un forfait de garantie/maintenance sur site valable 3 ans et complétant les garanties de base. Ce forfait de garantie/maintenance sera inclus dans le prix de la configuration neuve.

Concernant les autres équipements acquis dans le cadre du présent marché et concernant le parc existant, la Communauté de Communes s'acquittera à la notification du marché et à chaque date anniversaire d'un crédit temps (figurant au DQE valant BPU) équivalent à 20 heures de prestation. Ce crédit temps pourra être réévalué en cours d'année en fonction des besoins par l'achat d'heures de prestation supplémentaires figurant au DQE.

Cahier des Clauses techniques particulières (C.C.T.P.) Fourniture et installation d'équipement informatique dans les écoles de la Communauté de Communes et à la Médiathèque de Courlandon

2016

La maintenance porte sur l'ensemble des composants du vidéoprojecteur interactif tactile courte focale, y compris l'échange de lampes et le cas échéant, la réinstallation ou le paramétrage des logiciels ou des pilotes liés au vidéoprojecteur interactif tactile courte focale.

Le coût de la main d'œuvre et des déplacements, quand celui-ci n'est pas pris en compte par une garantie/maintenance, sera décompté du crédit temps.

Pour les éléments du vidéoprojecteur interactif tactile courte focale encore garantis, aucun frais d'acquisition de pièces détachées ne sera supporté par la collectivité.

Pour les éléments de vidéoprojecteur interactif tactile courte focale sortis de la période de garantie, la personne publique et le titulaire du marché conviendront ensemble d'un stock minimum de pièce détachées (lampes, vidéoprojecteurs...) mis à disposition du titulaire, lui permettant de respecter les engagements de réactivité demandés.

Le titulaire ne pourra pas être pénalisé en raison de l'indisponibilité d'une pièce qui n'aura pas été prévue au stock minimum.

La fourniture des pièces détachées, prévues ou non, donnera lieu à l'établissement d'un devis nécessitant une validation de la personne publique.

Concernant les incidents graves ou bloquants (panne partielle ou totale empêchant une utilisation convenable), à compter de la date et de l'heure de prise de contact avec le centre de maintenance, une résolution dans le délai de 2 jours ouvrés est imposée. Passé ce délai, le titulaire se verra appliquer une pénalité de 150 € HT par jour de retard (sauf exception exprimée au point précédent). Le prêt d'un matériel aux caractéristiques au moins équivalentes suspendra l'application de ces pénalités. Ce prêt ne pourra entraîner aucun frais supplémentaires pour la collectivité. Le candidat indiquera dans l'acte d'engagement s'il souhaite s'engager sur un délai inférieur. Ce délai deviendra alors contractuel.

Concernant les incidents simples (défaut logiciel ou matériel n'empêchant pas l'utilisateur de travailler), le prestataire précisera la procédure qu'il souhaite mettre en place.

Un numéro unique permettra de joindre le SAV (et tout autre dispositif).

Dans le cas où le matériel est sous garantie constructeur, le titulaire assure l'escalade de l'appel auprès de ce dernier et son suivi jusqu'à réparation et remise en service.

Cahier des Clauses techniques particulières
(C.C.T.P.) Fourniture et installation
d'équipement informatique dans les écoles de la
Communauté de Communes et à la Médiathèque de
Courlandon

2016

Le prestataire devra au minimum pouvoir intervenir du lundi au vendredi de 8h à 18h00.

3.2.2. Mise en service de nouveaux matériels

Le prestataire assurera la mise en service de nouveaux matériels (installation physique avec l'ensemble de petits travaux nécessaire à la mise en service de l'installation, connexion réseau, installation de logiciels, configuration des comptes utilisateurs).